Département BUS

Direction

LAC A 51 – 54 quai de la Rapée 75599 Paris Cedex 12 Téléphone : 01 58 78 33 88 Fax : 01 58 78 27 80



Conseil général de l'environnement et du développement durable BEA-TT Monsieur Jean Gérard KOENIG Tour Pascal B 92055 La Défense - CEDEX

Paris, le 1 4 OCT. 2008

BUS/RH 2008/5170

Monsieur.

En réponse à votre lettre du 12 août 2008, je tiens à vous préciser les mesures engagées par la RATP suite à la recommandation R1 de votre rapport d'enquête technique sur l'accident d'un autobus de la ligne PC2 survenu le 14 août 2007 sur le boulevard Macdonald à Paris 19°.

Conformément à la directive européenne 2003/59 transposée en droit français par le décret du 13 septembre 2007 et l'arrêté du 3 janvier 2008, la RATP prévoit une formation initiale minimale obligatoire (FIMO) de 4 semaines et une formation continue obligatoire de 5 jours tous les 5ans ce, pour tous ses machinistes receveurs.

Ces deux formations traitent, sous le thème « santé, sécurité routière et sécurité environnementale » de :

- La prévention des risques physiques et notamment l'hypovigilance
- · L'aptitude physique et mentale

En conséquence, dès le 10 septembre 2008, date d'application de cette directive, nous avons organisé, des actions de formation systématiques (en début de carrière et en recyclage régulier) ayant pour objectif de sensibiliser les machinistes receveurs sur les thèmes mentionnés ci-dessus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Emmanuel TRAMOND

Directeur du département BUS